

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
--

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, à vingt heures, le Conseil municipal de FAUGUEROLLES, dûment convoqué le 23 avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Madame Roxane GILLES, Maire de la commune.

Etaients présents : Mme Sandrine ALTIERI, Mme Mylène AULANET, M. Benoit AULANET, Mme Cécile BEYNEIX, Mme Camille CHIAMBRETTO, M. Alexandre CONTE, M. Emmanuel COTTON, M. Rabî DAHMANI, Mme Maryline DE PARSCAU, M. Gaëtan DUHOUX, Mme Roxane GILLES, M. Eric JEAN-JUSTIN, M. Vincent TADIER, Mme Béatrice VERDIER.

Etait excusé : M. Jean-Christophe DABEY.

Etait absent : /

Pouvoir : M. Jean-Christophe DABEY à M. Eric JEAN-JUSTIN.

Secrétaire de séance : M. Emmanuel COTTON

Aucune remarque sur le précédent compte-rendu.

DCM 015/2026 : Examen et vote du Compte Financier Unique 2025 – CFU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal,
À l'unanimité,**

VOTE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes, Il est précisé que Mme Maryline DE PARSCAU, Maire sortant, s'est retirée avant le vote.

Investissement

Dépenses :	Prévu :	254 205,00
	Réalisé :	155 877,29
	Reste à réaliser :	23 915,00

Recettes :	Prévu :	254 205,00
	Réalisé :	173 411,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	949 428,00
	Réalisé :	659 443,23
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes :	Prévu :	949 428,00
	Réalisé :	993 837,23
	Reste à réaliser :	0,00



- **Habitation** (résidence secondaire) = **9,90 %**

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

CHARGE Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

DCM 018/2026 Vote du Budget Primitif 2026

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Roxane GILLES, Maire de Fauguerolles, vote à l'unanimité, les propositions nouvelles du Budget Primitif 2026 :

INVESTISSEMENT

Dépenses :	120 757,11
Recettes :	144 672,11

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	876 515,11
Recettes :	876 515,11

Pour rappel, total budget :	
Investissement	
Dépenses :	144 672,11 (dont 23 915,00 de RAR)
Recettes :	144 672,11 (dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement	
Dépenses :	876 515,11 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	876 515,11 (dont 0,00 de RAR)

DCM 019/2026 Attribution subvention aux associations

Madame le Maire expose les demandes de subventions reçues depuis le début de l'année.

Pour l'année 2026, après en avoir délibéré, **le Conseil municipal, à l'unanimité,**

VOTE une subvention en faveur des associations et organismes suivants :

- Association des Parents d'Elèves de Fauguerolles..... : 200 €
- Souvenir français (Comité de Marmande) : 50 €
- ADMR du Mas d'Agenais* : 200 €
- USG Cyclisme de Gontaud-de-Nogaret..... : 50 €
- Société Protection des Animaux du 47 SPA..... :100€
- Comité de cancérologie du 47..... :100€

***Mme DE PARSCAU Maryline n'a pas pris part au vote étant bénévole de l'association**

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 65748 du budget primitif 2026.

DCM 020/2026 Proposition des personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs - CCID

Mme le Maire explique aux membres du Conseil municipal que l'article 1650 du code général des impôts (CGI) prévoit que dans chaque commune il soit institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée du Maire ou de son adjoint délégué, de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants pour les communes dont la population est inférieure à 2000 habitants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil municipal.

Aussi, afin que le Directeur départemental des finances publiques puisse désigner six commissaires titulaires et six commissaires suppléants, le Conseil municipal doit proposer une liste de contribuables en nombre double, soit 24 personnes.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de proposer la liste suivante :

DUPOUY Francine, SELVA Patrick, DE PARSCAU Maryline, COTTON Emmanuel, ALTIERI Sandrine, VERDIER Béatrice, AULANET Benoit, CONTE Alexandre, BEYNEIX Cécile, AULANET Mylène, ZANANDREA Alain, MOUNEYRES Josiane, DUHOUX Maeva, VACQUE Michel, FEDRIGO Serge, JOLYS Franck, JAMBON Thierry, DUFAU Josiane, LAFAYE Véronique, REGLAT André, DUHOUX Gaëtan, JEAN-JUSTIN Eric, GUINAULT Christine, DABEY Jean-Christophe.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close. Les délibérations prises ce jour, portent les numéros DCM 2026/015 à DCM 2026/020.

Fin de séance à 22h50.

Le Maire, Roxane GILLES	Le Secrétaire de séance, Emmanuel COTTON
----------------------------	---